

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-515 du 15 Décembre 1986

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de l'Office Béninois d'Informatique  
(O B I).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 Novembre 1986 ;
- VU le décret N° 84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- VU le décret N° 84-507 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le décret N° 84-169 du 16 Avril 1984 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois d'Informatique (O B I) ;
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Novembre 1986,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois d'Informatique, les personnes ci-après désignées :

.../...

- Antoine CAKPO, : Administrateur du Trésor, Directeur de la Solde et de la Dette Viagère, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Joseph DANSOU : Administrateur du Trésor, Receveur Percepteur de COTONOU V, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Ramatou BABA-MOUSSA : Administrateur Civil, Directrice des Affaires Financières et Administratives représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Jean-Luc SENOU : Ingénieur Statisticien Economiste, Chef Service Informatique (CENADI), représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan et de la Statistique ;
- Thibaud MEDENOUVO: Elève Administrateur, Chef Service Financier, représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Léandre LOKO, : Administrateur Civil, Directeur des Affaires Intérieures, représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- Félix DANSOU : Professeur Assistant d'Economie, Directeur de l'Institut National d'Economie, représentant du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur ;
- Joseph HODEHOUTOU: Programmeur, Chef Service Ordinateur (O B I) et
- Cyprien AYADJI, : Analyste, Programmeur en service au Bureau d'Etudes (O B I), représentants du Comité de Défense de la Révolution ;
- Jean ZANNOU : Pupitreur, Assistant au Service du Personnel (OBI) ;
- Abel FAYOMI, : Pupitreur, en Service à l'Exploitation (O B I) et
- Julien DJOSSOU : Analyste-Programmeur en Service à l'Exploitation (O B I), représentants du Syndicat.

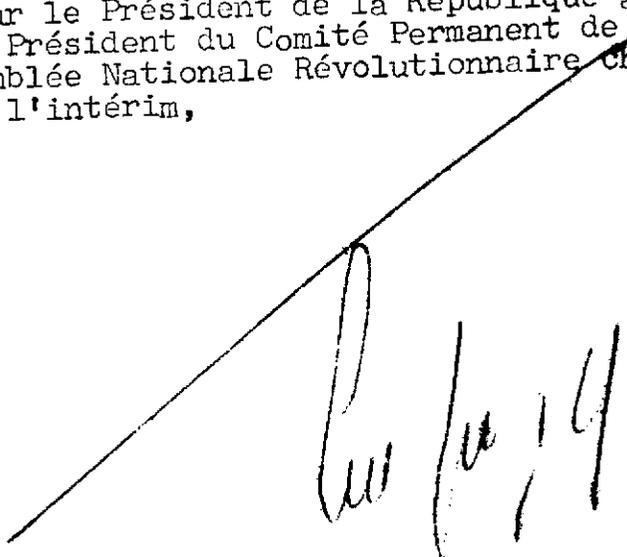
Article 2.- Le Camarade Antoine CAKPO est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office Béninois d'Informatique.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des départements et organismes mandants, les remplaçants des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

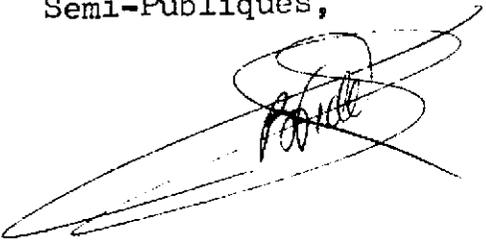
Fait à COTONOU, le 15 Décembre 1986

pour le Président de la République absent,  
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,



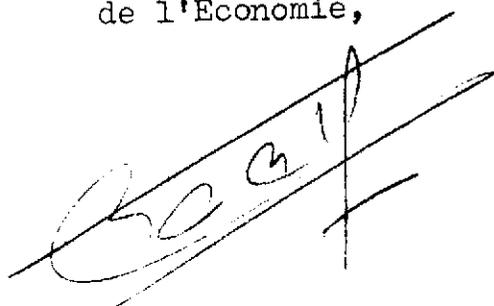
Romain VILON-GUEZO

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et  
Semi-Publiques,



Didier DASSI

Le Ministre des Finances et  
de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 MJIEPSP 4 CPC 3  
PPC 2 MFE 4 autres Ministères 13 DSDV-DB-DCF-DTCP-DI 10 DPE-INSAE-  
BCP 6 BN-DAN 2 DLC-DAAE 6 IGE 3 GCONB-DCCT 2 ONEPI 1 JORPB 1.-